

## ACCORD D'INTERESSEMENT

24/06/2022

Un nouvel accord d'intéressement vient d'être signé pour la période 2022 à 2024.

La direction se félicite d'annoncer une signature unanime des organisations syndicales sous-entendant un dialogue social lisse et harmonieux. Les élus du Syndicat Unifié-Unsa vous livrent une version quelque peu différente mais bien **réelle**.

Lors de la première réunion avec la direction les 3 organisations syndicales n'avaient qu'un seul mot d'ordre : **PLUS encore PLUS pour les salariés**. La direction prend note.

Lors de la deuxième réunion les élus du Syndicat Unifié proposent au regard du texte présenté par la direction :

- ✓ **Une répartition uniforme des critères financiers** : 33 % PNB, 33 % COEX, 33% RBE
- ✓ **Un pas de 2 points sur le critère PNB** permettant un déclenchement dès 313M€ de PNB au lieu de 333M€ actuellement.
- ✓ **Une revalorisation de l'enveloppe à 6M€ minimum** (contre 5,2 actuellement) permettant une augmentation significative du montant global à distribuer auquel peut s'ajouter le bonus NPS.
- ✓ **Une répartition de l'enveloppe d'intéressement selon la base suivante** : Une partie proportionnelle aux salaires bruts perçus au cours de l'exercice de référence, à hauteur de 30% de l'enveloppe globale, et une autre partie égalitaire à hauteur de 70% de l'enveloppe globale en fonction de la durée de présence effective au cours de l'exercice de référence. **Cette mesure visant à favoriser les plus bas salaires**

Avant même que la direction ne se prononce sur cette dernière proposition **plus égalitaire** les élus du SNE-CGC présents en séance annoncent leur **refus catégorique** sur le mode de répartition que nous proposons indiquant qu'ils ne souhaitent pas léser leur électeurat, sous-entendu les plus hauts salaires.

La Direction, après une suspension de séance, accepte de revaloriser l'enveloppe globale à 6M€ et annonce : « **Si les 3 organisations syndicales sont d'accord, nous proposons une répartition de l'enveloppe à 65% égalitaire et 35% en fonction du salaire brut, mais nous souhaitons une signature unanime des 3 organisations syndicales.** »

À l'issue des débats entre les 3 organisations syndicales, le **SNE-CGC reste inflexible**, et ne change pas sa position.

La troisième réunion dite conclusive amène la direction, **devant le refus du SNE-CGC de négocier la répartition de l'enveloppe**, à retirer sa proposition de répartition à 65/35 nous informant que le nouvel accord sera présenté avec une répartition inchangée à 60/40 tout en souhaitant une signature unanime.

À l'heure où tous les regards sont rivés sur la baisse du pouvoir d'achat nous trouvons dommageable la position du SNE-CGC mais ne voulant pas priver les salariés d'un accord d'intéressement, les élus du Syndicat Unifié-Unsa y ont apposé leur signature.

### Les élus du Syndicat-Unifié, qui œuvrent pour TOUS les salariés.

Section Syndicat Unifié-Unsa Caisse d'Épargne Normandie - 151 rue d'Uelzen - 76230 Bois-Guillaume - [syndicatunifie-uns@cen.caisse-epargne.fr](mailto:syndicatunifie-uns@cen.caisse-epargne.fr) - [www.syndicat-unifie.net](http://www.syndicat-unifie.net) - Catherine BLANCHE, Christine LEMARCHAND, Dominique LAINE, Philippe LEROY, - Délégués Syndicaux. Isabelle ROGER-CAHOURS - Représentante Syndicale. Patricia COTTARD - Secrétaire Nationale.